

COMPTE-RENDU DETAILLE

COMMISSION LOCALE DE L'EAU - SAGE MARNE CONFLUENCE

30 JUIN 2011

Le diaporama présenté lors de la réunion est disponible :

- sur le site Gest'eau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/marne-confluence> puis aller dans la rubrique « Documents produits »
- OU sur le site : <http://ftp.mairie-saint-maur.com>
Login = externe3 Mot de passe = mv951+

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h15 par M. le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marne Confluence, M. LEROY (Syndicat Marne Vive). Il fait part de son plaisir de réunir à nouveau la CLE 6 mois après la dernière réunion tenue le 16 décembre dernier. Il donne ensuite la parole à M. BENEDICT (Adjoint au Maire de Fontenay-sous-Bois, représentant à la CLE).

M. BENEDICT accueille les membres de la CLE dans la ville de Fontenay-sous-Bois. Il effectue une brève présentation de la ville puis explique l'intérêt porté à la préservation des milieux aquatiques dans sa commune. Bien que n'étant pas une commune riveraine de la Marne, il tient à remercier les villes riveraines qui effectuent d'importants travaux d'aménagement des berges et qui proposent ainsi un cadre de vie et de promenade attractif y compris pour les Fontenaisiens. Il explique que Fontenay-sous-Bois est aujourd'hui engagée dans de nombreux projets avec la réalisation d'un nouveau schéma directeur d'assainissement, le projet du Grand Paris, la réalisation du futur quartier des Alouettes qui mêlera des activités économiques et des logements dans un souci de prise en compte de l'eau.

M. BENEDICT conclut son intervention en rappelant que bien que Fontenay ne soit pas une ville « originale » vis-à-vis de l'eau, les élus ont souhaité que la ville soit représentée dans la CLE pour contribuer à cette démarche.

M. le Président remercie M. BENEDICT pour cet accueil et ces quelques mots sur la ville de Fontenay-sous-Bois.



M. le Président indique que des modifications ont eu lieu au cours des derniers mois dans les représentations de certaines entités à la CLE. Ainsi, M. Rossignol remplace M. Blavat au titre du CG94, M. Marion remplace Mme Quercy au titre du CG77, Mme Autreux remplace M. Rigault au titre de l'Entente Marne, M. Pasternak remplace M. Moretti au titre de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne, M. Junin remplace M. Begaud au titre de la ville de Gournay. Il ajoute que l'IIBRBS est devenu l'EPTB Seine Grands Lacs, que M. Perreux remplace M. Thiberville pour le compte de l'EPTB, que le SIAEP de la région de Plessis-Tréville, Pontault-Combault, La Queue-en-Brie est devenu le SMAEP de l'Ouest Briard et que le SIABCVCP a été dissous le 30 décembre 2010. Compte-tenu de ces modifications, les entités citées ne disposent pas de voix délibérative pour cette CLE. Il faudra en effet prendre un nouvel arrêté de composition de la CLE prochainement. La cellule d'animation du SAGE est actuellement en contact avec les services de la sous-préfecture de Nogent, qui accompagne le SAGE Marne Confluence, pour prendre cet arrêté au plus tôt. M. le Président précise enfin que le périmètre du SAGE doit aussi faire l'objet de quelques ajustements mineurs, comme convenu avec certains acteurs du territoire.

Préalablement à la réunion, chaque membre de la CLE a été destinataire d'un ordre du jour envoyé le 15 juin 2011.

POINT N°1 : VOTE – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CLE DU 30 JUIN 2011

M. le Président propose d'approuver l'ordre du jour de la présente réunion.

Aucune remarque n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

Résultat du vote

Favorable : 56

Abstention : 0

Contre : 0

L'ordre du jour de la CLE du 30 Juin 2011 est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : VOTE – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA CLE DU 16 DECEMBRE 2010

M. le Président demande si des personnes souhaitent formuler des remarques sur le procès verbal de la réunion de la CLE du 16 décembre.

N'étant pas présent lors de la réunion de la CLE du 16 décembre 2010, M. GUERQUIN (UFC Que Choisir) indique qu'il s'abstiendra.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Favorable : 56

Abstention : 1

Contre : 0

Le procès verbal de la CLE du 16 décembre 2010 est adopté à la majorité.

AVANCEMENT DU SAGE

POINT N°3 : INFORMATION – SYNTHÈSE DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

M. le Président rappelle que chaque commission s'est réunie au moins une fois au cours du premier semestre 2011, 3 d'entre elles ayant également fait l'objet d'une sortie terrain. Il se réjouit de cette bonne dynamique et de la participation des acteurs locaux à ces commissions.

En l'absence de M. CHAPRON (Président du SIAM - Président de la Commission « Qualité »), M. DEBARRE (animateur) fait une synthèse de la commission « Qualité ». Celle-ci s'est réunie à deux reprises : une première fois le 3 février 2011, pour présenter les axes de travail de la commission, expliquer la méthode pour l'état des lieux et préciser les attentes vis-à-vis des membres de la commission. Cette réunion a été suivie d'une visite de la step de Saint-Thibault-des-Vignes, le 24 mai 2011, située en amont immédiat du territoire du SAGE. Les premiers échanges ont mis en lumière la multiplicité des pressions polluantes s'exerçant sur les milieux aquatiques, que ce soient les rejets d'assainissement domestiques (eaux usées, eaux pluviales), non domestiques (rejets industriels/artisanat) ou encore l'utilisation de produits phytosanitaires en zones agricoles et non agricoles. Un travail de hiérarchisation de ces pressions sera à mener au sein de cette commission.

Mme BERNARD (Vice-Présidente du Conseil Général 93, Présidente de la Commission « Aménagement ») présente à son tour les avancées de la commission « Aménagement ». Elle note une forte participation aux réunions (32 personnes lors de la première réunion, le 4 mars 2011 puis 23 lors de la sortie terrain du 9 mai 2011). Trois enjeux forts ont été identifiés à savoir « L'urbanisation et l'aménagement du territoire », « La gestion de l'eau en milieu urbain » (qui concerne les problématiques de ruissellement urbain et d'inondation) et « L'eau comme élément central de l'urbain et du cadre de vie ». Ces enjeux ont été détaillés dans le document de travail remis lors des premières réunions. La visite de terrain, qui s'est déroulée sur des bassins de rétention des eaux pluviales avec présentation d'aménagements tels que des noues a été jugée très intéressante par un grand nombre de participants. Elle a permis de montrer concrètement comment des projets où différents corps de métier collaborent permettent de transformer la contrainte hydraulique en élément de valorisation de l'espace urbain. Mme BERNARD souhaite que d'autres visites de ce type puissent être organisées à l'avenir.

M. CALVET (Président du SIAAM, Président de la Commission « Milieux naturels ») relate ensuite les échanges tenus lors des commissions « Milieux naturels ». Comme pour les autres commissions, une première réunion le 16 février 2011 a permis d'asseoir la commission et de lancer l'état des lieux du SAGE sur le volet milieux naturels. Une seconde réunion sous forme de visite, le 9 juin 2011, a amené les participants à cheminer le long du Morbras, dans sa partie amont, pour en comprendre les enjeux : gestion des assecs, entretien de la végétation, préservation des mares et des étangs, lutte contre les espèces invasives, etc. Il remercie M. ROY (Association RENARD) et M. DEBARRE (animateur) pour leur contribution à cette sortie terrain.

M. BARBARIN (Comité Départemental d'Aviron 94, Président de la Commission « Usages ») prend à son tour la parole et évoque la commission « Usages ». Il affirme être satisfait de la première réunion du 6 avril 2011 qui a vu un large panel d'usages être représentés. Il déplore néanmoins le peu de retour des fiches acteurs remises aux participants et qui sont selon lui un bon outil pour recueillir les connaissances des acteurs locaux. Il insiste en effet sur le caractère crucial de la phase d'état des lieux. Chacun doit à cette occasion « mettre sur la table » l'ensemble des enjeux et des problèmes rencontrés. C'est un pré-requis essentiel pour mettre en interaction ces éléments au sein de la commission puis avec les autres commissions.

Le document de travail est un outil utile pour ne rien oublier dans l'état des lieux. Il invite les membres de la CLE et des commissions thématiques à s'appuyer sur ce document pour leur servir de guide de travail.

Suite à ces différentes interventions, M. DEBARRE (animateur) ajoute que toutes les fiches acteurs n'ont pas été retournées mais que plusieurs acteurs locaux ont été rencontrés. Il se tient donc à disposition de toute personne qui souhaiterait le rencontrer pour préparer l'état des lieux du SAGE.

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

A RETENIR !

Une bonne participation aux réunions, avec des enjeux qui commencent à se dessiner.

Réalisation d'un **document de travail** pour aider les partenaires du SAGE à comprendre les enjeux de la thématique et ce que l'on attend d'eux. Remise d'une « **fiche acteur** » à compléter par les acteurs locaux pour connaître leurs connaissances du territoire (données, études, stratégies...) à valoriser dans le cadre de l'état des lieux.

☞ Les retours de ces fiches acteurs sont plutôt mitigés. Contacter l'animateur du SAGE pour en discuter ou le rencontrer.

Débats - Questions

M. GUERQUIN (UFC Que Choisir) demande si les inscriptions aux commissions thématiques sont encore possibles. Il évoque aussi la possibilité que la cellule d'animation du SAGE prenne contact avec le Port de Bonneuil.

M. le Président confirme qu'il est encore temps de s'inscrire. Il prévient néanmoins que les commissions se réunissent chacune 3 à 4 fois par an et que cela nécessite de dégager du temps pour y participer activement.

M. DEBARRE (animateur) indique, à propos du Port de Bonneuil, que ce-dernier participe déjà à la commission « Usages ». Une proposition de visite du site a même été faite par le Port lors de cette commission. Par ailleurs, M. DEBARRE explique qu'un courrier sera adressé aux communes prochainement. Celles-ci ne participant pas toutes aux réunions, ce sera un moyen de récupérer leurs données en vue de l'état des lieux.

M. CHAFFAUD (Port de Paris) confirme l'implication de Port de Paris dans le SAGE et maintient la proposition de visite.

M. LAGRANGE (CA Est Ensemble) demande si le courrier évoqué concernera uniquement les villes du SAGE et/ou les intercommunalités.

M. DEBARRE (animateur) explique que les collectivités seront sollicitées en fonction de leurs compétences et de façon à acquérir la connaissance la plus large possible du territoire. Si les communes sont ciblées plus particulièrement, c'est parce qu'elles ne participent pas toutes aux réunions du SAGE, contrairement aux intercommunalités qui sont toutes représentées à la CLE voire dans les commissions thématiques et sont donc d'ores et déjà sensibilisés.

La CLE prend acte des échanges.

POINT N°4 : INFORMATION – MISSIONS CONFIEES DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE PRESTATION INTELLECTUELLE POUR L'ELABORATION DU SAGE

1. Informations importantes à retenir

Le marché d'études porte sur les phases d'état des lieux, du diagnostic et des tendances et des scénarios du SAGE, programmées sur la période 2011-2012-2013. Cet appui à la CLE par un ou plusieurs bureaux d'études doit permettre, d'une part, une expertise sur les thématiques abordées et, d'autre part, un gain de temps dans la réalisation des étapes pré-citées, le calendrier d'élaboration du SAGE retenu étant relativement ambitieux.

Le Bureau de la CLE, qui s'est réuni le 21 avril 2011 a validé le contenu de la prestation avant le lancement du marché.

Après en avoir débattu, les missions confiées au bureau d'étude sont :

- la réalisation de l'**état des lieux** du SAGE : travail de synthèse des données collectées auprès des acteurs locaux par l'animateur du SAGE. L'objectif est de caractériser le territoire sur les différentes thématiques à enjeu du bassin Marne Confluence (assainissement, qualité des rivières, état écologique des milieux aquatiques...) et d'identifier des études complémentaires à mener ;
- la rédaction de **cahiers de charges pour des études complémentaires** jugées opportunes au regard de l'état des lieux ;
- la réalisation du **diagnostic** du SAGE : cette phase va consister en un travail d'analyse des données afin de mettre en évidence les interactions entre les milieux, les pressions, les usages, les enjeux environnementaux et socio-économiques. L'objectif sera de dégager une hiérarchie des enjeux pour lesquels une stratégie d'action devra être établie ;
- l'élaboration des **tendances** et des **scénarios** du SAGE : cette étape comprend d'une part la définition d'une tendance d'évolution du territoire et la proposition de plusieurs scénarios pour atteindre les objectifs du SAGE. Ce travail doit permettre d'éclairer la CLE sur le choix d'une stratégie future d'action du territoire dans le domaine de l'eau.
- la **participation au processus de concertation** : lors des réunions des commissions thématiques, de la CLE ou du Bureau, le prestataire assurera un rôle d'expert technique pour animer les échanges et de présentation de l'avancement de ses travaux effectués ;
- la réalisation des **rendus** : un rapport complet de l'état des lieux, un rapport complet du diagnostic, des supports cartographiques thématiques, une synthèse de l'état des lieux et du diagnostic.

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

A RETENIR !

Regroupement dans un même marché des phases d'état des lieux, du diagnostic, des tendances et des scénarios du SAGE.
☞ Une mission sur plus de 2 ans, qui devrait se dérouler entre octobre 2011 et décembre 2013.

2. Débats - Questions

M. le Président insiste sur le fait l'Agence de l'eau et la Région Ile-de-France sont les deux principaux financeurs de l'étude, le complément étant apporté par les collectivités du territoire. Pour cette raison, tous deux ont été impliqués dans la rédaction du cahier des charges de l'étude.

M. MERLET (AESN) confirme que l'Agence de l'eau Seine-Normandie apportera une aide à hauteur de 70% du montant de l'étude.

M. le Président indique que la sélection du bureau d'étude ou du groupement se fera dans le courant de l'été. Le prestataire sera donc opérationnel dès l'automne.

La CLE prend acte des échanges.

ASPECTS ADMINISTRATIFS

POINT N°5 : VOTE – SUIVI FINANCIER DU SAGE ET PRESENTATION DU BUDGET 2011

1. Informations importantes à retenir

A ce jour, la plupart des collectivités du bassin se sont positionnées en faveur d'une participation financière. Certaines ont d'ores et déjà délibéré et signé une convention avec le Syndicat Marne Vive, fixant le montant de participation au SAGE. **Cependant, ces documents administratifs (délibération, convention) n'ont pas tous été retournés à la cellule d'animation du SAGE.**

Au 30 juin 2011, la contribution des acteurs locaux s'établit comme suit :

Montant conventionné	Montant délibéré	Accords verbaux	Echanges en cours	Collectivités dont les intentions ne sont pas connues
88 618 € (11 collectivités)	9 590 € (2 collectivités)	25 000 € (2 collectivités)	3 collectivités	6 communes

Pour rappel, la somme annuelle à la charge des acteurs locaux a été évaluée à 115 000 € ce qui revient à **0,10 €/habitant/an** en tenant compte de la population du territoire. Les retours actuels sont donc plutôt encourageants.

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

A RETENIR !

Objectif des 115 000 € issus des collectivités du territoire quasi atteint.

☞ Les dépenses pour 2011 se répartissent entre les frais d'animation et de fonctionnement du SAGE d'une part et les frais d'études et autres prestations (logo et site internet du SAGE) d'autre part.

2. Débats - Questions

M. le Président rappelle que la **participation financière** des collectivités n'est pas obligatoire mais néanmoins **indispensable** au bon fonctionnement de la CLE et à une élaboration efficace du SAGE. Il souligne à ce titre la nécessité que chaque collectivité reconnaisse la démarche comme étant pertinente et ainsi participe financièrement de façon volontaire et équitable.

Il rappelle également que le Syndicat Marne Vive, structure porteuse du SAGE est hébergé « quasi-gratuitement » dans les locaux de la ville de Saint-Maur, qui plus est avec un poste administratif mis à la disposition du Syndicat. Cela permet au SAGE de fonctionner avec des dépenses minimales.

Aucune remarque n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

Résultat du vote

Approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

La CLE :	Approuve le budget 2011 du SAGE Marne Confluence.
----------	---

POINT N°6 : VOTE – APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE A INTERVENIR ENTRE LE SAGE MARNE CONFLUENCE ET LE SAGE DE L'YERRES

1. Informations importantes à retenir

Dans sa frange sud, le SAGE Marne Confluence est limitrophe avec le SAGE de l'Yerres pour les communes de Limeil-Brévannes, Boissy-Saint-Léger, Sucy-en-Brie, La Queue-en-Brie, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie et Pontcarré.

Pour ne pas pénaliser financièrement ces communes, un accord est proposé entre le SAGE Marne Confluence et le SAGE de l'Yerres pour convenir d'une clé de répartition cohérente et équitable pour chaque partie. Cet accord est formalisé sous forme d'une convention entre les deux SAGE.

La convention stipule que :

- « la participation financière d'une commune appartenant à deux SAGE est fonction de la population communale rapportée à la surface communale présente dans chaque bassin versant » ;
- « les communes dont plus de 80% de la surface communale est localisée sur un bassin versant verseront la totalité de leur participation financière au SAGE correspondant ».

Le projet de convention a été remis dans le dossier de séance.

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

2. Débats - Questions

M. le Président note que la logique de gestion par bassin versant hydrographique diffère des limites administratives classiques. La question se pose donc sur certains territoires du SAGE quant aux modalités de cotisation pour une collectivité à cheval sur deux bassins. Le projet de convention entre le SAGE de l'Yerres et le SAGE Marne Confluence doit permettre de clarifier ce point.

M. LAGRANGE (CA Est Ensemble) s'interroge sur la façon d'appliquer deux règlements dans le cas où une commune se trouve à cheval sur deux SAGE.

Mme BEYELER (Syndicat Marne Vive) explique que l'approche est plus ou moins la même dans les POS ou les PLU où sont définis des zonages avec différentes règles applicables à chacune des zones.

M. le Président confirme que chaque SAGE s'applique sur son territoire tel que défini par arrêté. Il rassure cependant l'assemblée en indiquant que les SAGE limitrophes gardent une certaine cohérence dans leurs prescriptions. Cela devrait faciliter la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les SAGE concernés.

M. TABUY (SMAEP Ouest Briard) explique que dans le cas de la commune de Pontault-Combault, la partie du territoire qui se trouve sur le SAGE de l'Yerres correspond à des espaces de forêts sans grands enjeux vis-à-vis de l'eau.

M. GUNESLIK (CA Clichy-Montfermeil) note que la communauté d'agglomération de Clichy-Montfermeil est dans le cas où une partie de son territoire (la ville de Montfermeil) se trouve dans le SAGE Marne Confluence et l'autre partie dans le SAGE Croult Enghien (la ville de Clichy). Il demande de lui transmettre la carte du périmètre du SAGE Marne Confluence afin d'adapter la délibération de la CA sur sa participation financière au SAGE.

M. DEBARRE (animateur) transmettra les documents demandés et prendra attache avec les services de la communauté d'agglomération rapidement pour définir le niveau de contribution de la CA Clichy-Montfermeil au SAGE Marne Confluence.

M. LAGRANGE (CA Est Ensemble) témoigne que le même mode de calcul a été suivi pour fixer la participation financière de la communauté d'agglomération Est-Ensemble, seules les communes de Montreuil et une partie de Romainville étant situées sur le territoire du SAGE Marne Confluence.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

La CLE :	Approuve la convention financière élaborée entre le SAGE Marne Confluence et le SAGE de l'Yerres
	Autorise le Président à signer la convention.

POINT N°7 : VOTE – EPTB, SDCI, SAGE ET STRUCTURE PORTEUSE : ELEMENTS DE REFLEXION ET APPROBATION DES PRIORITES ET PRINCIPES DE LA CLE POUR LE SAGE MARNE CONFLUENCE

1. Informations importantes à retenir

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, M. le Président relate que, lors d'une rencontre avec M. le Préfet du Val-de-Marne, M. Dartout, ce-dernier a relevé la pertinence d'un syndicat d'étude comme le Syndicat Marne Vive (SMV) dans le bassin de la Marne. M. le Préfet a également évoqué, dans la perspective de la mise en œuvre du SAGE Marne Confluence, la nécessité de faire évoluer le périmètre d'intervention du SMV à l'échelle du périmètre du SAGE. M. le Président rappelle que la fin de la phase d'élaboration du SAGE Marne Confluence concorde avec la fin du SMV dans ses statuts actuels. Le SMV commence donc dès à présent à réfléchir à sa future forme juridique et aux missions qu'il serait susceptible d'assurer, en concertation avec les membres du Syndicat et les collectivités du territoire du SAGE Marne Confluence.

L'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs a été reconnu et son périmètre d'intervention délimité par arrêté préfectoral en date du 7 février 2011. L'EPTB a indiqué vouloir constituer un Comité Consultatif comprenant notamment un représentant de chaque CLE afin de discuter des actions à entreprendre au titre de la compétence EPTB. Pour préparer ce Comité Consultatif, prévu en octobre 2011, l'EPTB a demandé de réagir aux tableaux

de propositions de priorités d'intervention de l'EPTB en matière de « gestion des inondations » d'une part et de « d'aménagement et de gestion des eaux » d'autre part, ce pour la période 2011-2013. Ces tableaux ont été présentés au séminaire du 27 mai 2011 organisé par l'EPTB et remis dans le dossier joint à la convocation à la CLE du 30 juin 2011.

M. le Président relève un contexte actuel particulièrement mouvant et l'ampleur des évolutions à prévoir pour la structure porteuse du SAGE.

M. DEBARRE (animateur) insiste sur le fait que l'actualité (réforme des collectivités et reconnaissance de l'EPTB) incite la CLE à se poser dès à présent la question de son avenir et de ses priorités.

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

2. Débats - Questions

A propos de l'évolution future du SMV, structure porteuse du SAGE, Mme PROUVE (AESN) relate l'expérience du SAGE de l'Yerres. Aujourd'hui entré en phase de mise en œuvre, ce-dernier a eu besoin de 2 ans pour faire évoluer sa structure porteuse, le SIARV, vers une structure ayant légitimité à mettre en œuvre son SAGE (évolution du périmètre et des missions). C'est donc bien un travail de longue haleine qui doit être envisagé dès à présent par la CLE du SAGE Marne Confluence en lien avec le Syndicat Marne Vive.

A propos de l'EPTB Seine Grands Lacs, M. BENEDICT (Fontenay-sous-Bois) rappelle que lors de la réunion d'installation de la CLE du 21 septembre 2010 il avait fait part de son inquiétude face aux nombreuses « strates » d'intervenants dans le domaine de l'eau. Cette inquiétude porte notamment sur le flou dans les missions de chacun et sur le fait que les communes sont sollicitées financièrement par toutes ces entités.

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand, Vice-Président CLE) ajoute ses craintes de voir l'EPTB imposer de nouvelles normes/règles en matière de gestion de l'eau. Il explique comprendre l'intérêt du SAGE, qui définit un projet de territoire de façon démocratique, mais à l'inverse ne pas percevoir les incidences d'un EPTB sur le territoire.

M. ROY (Association RENARD) remarque que les EPTB n'ont pas de pouvoir réglementaire.

M. DEBARRE (animateur) reconnaît le fait que cette superposition d'acteurs demande un travail important de concertation pour définir les missions de chacun dans le respect du principe de subsidiarité. A ce titre, l'EPTB est perçu comme un partenaire du SAGE susceptible d'apporter un appui aux structures locales, une mise en cohérence des actions territoriales (cohérence inter-SAGE notamment) et de réaliser des études globales sur son périmètre d'intervention et dans ses domaines de compétence (inondations, gestion des étiages, etc.).

M. MERLET (AESN) conclut en affirmant que la loi relative aux EPTB ne leur confère pas le droit d'émettre des règles ou des normes sur leur territoire d'intervention. Les missions privilégiées par l'EPTB portent sur la maîtrise d'ouvrage de travaux délégués, la cohérence territoriale et l'animation.

A propos des tableaux soumis à l'avis de la CLE par l'EPTB, M. CORTADE (ONEMA) note l'absence de la préservation des zones d'expansion des crues comme priorité d'intervention de l'EPTB.

M. LAURENT (Nature & Société) ajoute que si le risque humain lié aux inondations semble bien intégré par l'EPTB, en revanche, les aspects écologiques et de reconquête de la qualité des rivières semblent moins prégnants.

M. DEBARRE (animateur) explique qu'une des raisons peut être l'existence d'intervenants locaux œuvrant déjà dans ces domaines. Il ajoute que l'intervention de l'EPTB sur ces sujets se cantonne à la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux délégués, là où il n'existe pas de porteur de projet d'aménagement et de restauration écologique.

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand, Vice-Président CLE) estime qu'il est difficile de se prononcer à l'heure actuelle sur l'intérêt de telle ou telle mission de l'EPTB. Cela demande une discussion approfondie avec l'EPTB.

M. MARRACQ (Entente Marne) confirme que cette consultation est sans doute prématurée. Il rappelle que l'EPTB a été reconnu dans les statuts qui étaient les siens en tant qu'Institution Interdépartemental des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine (IIBRBS), avec des missions plus tournées vers les inondations et le soutien d'étiage. Dans la perspective d'une évolution prochaine de ses statuts, l'EPTB s'est donné une période transitoire de 3 ans (2011-2013) pour convenir, avec les partenaires locaux, des missions à attendre de l'EPTB. M. MARRACQ propose de valoriser cette période pour bien définir qui fait quoi sur le territoire de l'EPTB et par là même sur le territoire du SAGE.

A RETENIR !

**Missions et objectifs de l'EPTB encore mal perçus.
Craintes également par rapport aux décisions que pourrait prendre l'EPTB.
☞ Envisager une réunion d'échange entre l'EPTB et le SAGE**

Avant de procéder au vote, M. ROY (Association RENARD) demande s'il y a encore le quorum.

M. le Sous-Préfet de Nogent indique que le quorum s'apprécie en début de séance.

M. le Président ajoute que les points à l'ordre du jour sont votés à la majorité des présents et des représentés, en dépit des départs de personnes en cours de réunion.

M. ROY (Association RENARD) informe qu'il ne prend pas part au vote.

Un article portant sur le projet de Schéma de Coopération Intercommunale (SDCI) de Seine-et-Marne, M. le Sous-Préfet de Nogent indique pour sa part qu'il s'abstiendra.

Il est procédé au vote.

Approuvé à la majorité des présents et des représentés.

La CLE	Réaffirme la pertinence de l'existence, sur le territoire du bassin versant aval de la Marne, d'une structure locale fédératrice sur les questions relatives à la qualité de la rivière et de ses berges, regroupant des entités diverses (type syndicat mixte ouvert) et fondée sur une logique de bassin versant hydrographique, eu égard aux enjeux locaux spécifiques au bassin Marne Confluence, aux exigences de la Directive Cadre sur l'Eau et au portage du SAGE Marne Confluence.
	Autorise le Président ou son représentant à rencontrer toutes les entités utiles à la réflexion sur l'évolution possible de la structure porteuse du SAGE pour répondre au mieux à ces enjeux de territoire.
	Autorise le Président ou son représentant à siéger au Comité consultatif de l'EPTB Seine Grands lacs.
	Autorise le Président ou son représentant à formuler par courrier à l'EPTB Seine Grands Lacs les observations de la CLE quant aux propositions d'actions de l'EPTB pour les années 2011-2013.
	Autorise le Président à saisir les préfets du Val-de-Marne, de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne afin de contribuer à la gestion cohérente de la ressource en eau par bassin hydrographique.

POINT N°7 BIS : VOTE – AVIS SUR LE RATTACHEMENT DU SIAAM AU SECTEUR DE L'YERRES ET AFFLUENTS

1. Informations importantes à retenir

Le projet de SDCI de Seine-et-Marne prévoit, entre autres, le rattachement du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Aménagement du Morbras (SIAAM) au bassin versant de l'Yerres.

Or, depuis le 14 septembre 2009, le Morbras est inclus dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence. Le SIAAM, qui œuvre à la préservation et à l'aménagement du Morbras, est membre de la Commission Locale de l'Eau du SAGE, comme défini par arrêté du 20 janvier 2010.

Afin d'assurer la cohérence hydrographique du bassin versant de la Marne et de pérenniser la dynamique d'acteurs dans le SAGE Marne Confluence (cf délibération du point 7 de l'ordre du jour), il convient de réaffirmer l'appartenance du SIAAM à la masse d'eau du Morbras (dépendant de la Marne) et non à celle de l'Yerres, dans la perspective de l'adoption du futur SDCI de Seine-et-Marne.

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

2. Débats - Questions

M. CALVET (Président du SIAAM, Président de la Commission « Milieux naturels ») indique que le Comité Syndical du SIAAM s'est prononcé contre ce projet de SDCI. Les conseils municipaux des villes concernées vont également délibérer dans ce sens.

Il est procédé au vote.

Approuvé à la majorité des présents et des représentés.

La CLE	Emet un avis défavorable au rattachement du SIAAM dans une structure intercommunale œuvrant pour le bassin versant de l'Yerres.
	Réaffirme l'appartenance du SIAAM au bassin versant du Morbras (HR154B), qui dépend de la Marne.

POINT N°8 : VOTE – RAPPORT DE LA CELLULE D'ANIMATION 2010 DU SAGE MARNE CONFLUENCE

M. le Président rappelle que l'Agence de l'eau et la Région Ile-de-France contribuent aux frais d'animation et de fonctionnement du SAGE Marne Confluence. A ce titre, il est demandé à la cellule d'animation du SAGE de produire un rapport annuel afin de justifier du temps alloué par l'animateur du SAGE aux différentes missions qui lui sont confiées. M. le Président en profite pour féliciter, avec l'Agence de l'eau, le travail de l'animateur qui a contribué au bon démarrage du SAGE.

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

Aucune remarque n'ayant été formulée, il est procédé au vote.
Approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

La CLE	Approuve le rapport de la cellule d'animation du SAGE pour l'année 2010
--------	---

POINT N°9 : VOTE – LES MOYENS DE COMMUNICATION DU SAGE : CHOIX DU LOGO, PROJET DE SITE INTERNET

Un prestataire a été sélectionné pour réaliser le logo du SAGE Marne Confluence. Après une première discussion en Bureau de la CLE, il est demandé aux membres de la CLE de choisir un logo parmi 3 propositions.

Mme MAYET (DRIEE - MIISE PPC) porte son choix sur le logo 3, jugé plus simple que les autres.
M. LAGRANGE (CA Est Ensemble) indique préférer la représentation de la ville du logo 2 à celle du logo 3. Il propose d'apposer la symbolique de la ville du logo 2 sur le logo 3.
M. LAURENT (Nature & Société) est également favorable au logo 3t. Il souhaite cependant adopter le titre avec effet de reflet tel que réalisé dans le logo 2.

En synthèse des différentes remarques émises, M. le Président propose d'effectuer quelques retouches au logo 3. Celui-ci pourra alors être apposé sur les documents de communication et les courriers du SAGE dès la rentrée en septembre.

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

Après avoir pris note des remarques formulées en séance, il est procédé au vote.

Résultat du vote

Approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

La CLE	Approuve le choix du logo 3 pour le SAGE Marne Confluence
--------	---

M. LEROY (SMV) remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 20h45.

Le Président de la CLE

Jacques LEROY